

Editorial

Autor(en): **Chambre de commerce suisse en France**

Objektyp: **Preface**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **32 (1952)**

Heft 5

PDF erstellt am: **16.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Editorial

Le *modus vivendi* franco-suisse du 19 avril 1952, dont on lira l'essentiel dans ce même numéro, est loin d'être satisfaisant. Il consacre une diminution de 50 %, par rapport au 1^{er} trimestre 1951, des importations de produits « ex-libérés », et une réduction moyenne de 35 à 40 % des contingents contractuels du 1^{er} semestre d'application de l'accord du 8 décembre 1951 qui se trouve de plus, et du même coup, prolongé d'un mois, ce qui donne, pour la majorité des postes, une réduction réelle de 45 %. Il consacre également le retour à cette distinction artificielle que l'on croyait à tout jamais révolue entre biens essentiels, baptisés « besoins incompressibles », et non essentiels, ou « courants traditionnels ».

Autrement dit, *la Suisse subit le sort commun* à tous les partenaires européens de la France. Elle se voit imposer, non seulement une lourde réduction de son volume d'échanges après un arrêt brusque qui n'a que très mal assuré la réalisation d'affaires conclues, en cours d'exécution, mais aussi un bouleversement dans la répartition de ses exportations entre les différentes branches économiques.

Nous avons exposé, dans l'éditorial de notre Revue de février, les motifs pour lesquelles « la France a de bonnes raisons d'épargner les importations en provenance de Suisse, des raisons de droit et d'équité ». On lira plus loin les résultats du commerce franco-suisse pendant l'année 1951 : ils démontrent clairement que la Suisse est pour la France un partenaire précieux, sûr, régulier. Le mouvement décrit s'est d'ailleurs poursuivi cette année, puisque pendant le 1^{er} trimestre 1952 les exportations françaises se sont remarquablement maintenues et que les exportations suisses n'ont aucunement cédé, avant le 4 février, aux tendances spéculatives qui prévalaient ailleurs.

Rien d'étonnant dès lors que les exportateurs suisses et leurs clients en France éprouvent, en considérant les arrangements conclus, un sentiment d'amertume et d'injustice.

Mais l'homme d'affaires qui se respecte a vite fait de se détourner du passé et de scruter les chances que le présent et l'avenir recèlent pour le développement de ses transactions.

Le présent est sombre, mais il offre néanmoins certaines possibilités aux personnes résolues et entreprenantes. Tous les comptes E. F. A. C. et 10 % équipement, en particulier, ne sont pas utilisés par leurs détenteurs, et il est indispensable qu'ils contribuent à grossir, dans toute la mesure du possible, le volume des exportations suisses vers la France. Celui qui accepterait actuellement de stériliser des devises commettrait une mauvaise action, aussi bien à l'égard de la France que de la Suisse.

Quant à l'avenir, il se présente sous un jour plus favorable. L'admirable redressement économique auquel procède en ce moment M. le Président Pinay, l'offensive de baisse des prix et de stabilisation monétaire auquel il voue tous ses efforts devraient se traduire par un retour à l'équilibre du commerce extérieur français. La crise à laquelle nous avons assisté depuis l'automne 1951 était avant tout psychologique, ainsi qu'en témoignent les premières réactions aux mesures de recontingentement prises le 4 février ; la confiance renaissante est susceptible d'amener un brusque retournement de tendance.

Le gouvernement français s'est déclaré prêt, ainsi que nous le rappelions dans notre numéro d'avril, à envisager la liquidation du retard apporté dans la réalisation des accords contractuels. Nous demandons instamment que l'on tienne compte alors de la position d'excellent client de la Suisse et qu'on lui accorde à ce titre la priorité qu'elle mérite dans la remise en vigueur des contingents initiaux et dans la révision des conditions d'importation des produits anciennement libérés.

Chambre de commerce suisse en France